



La Sidra

DE LA SEMAINE

LE'H LE'HA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Dieu ordonne à Avram : « Pars de ta terre, de ton lieu de naissance, de la maison de ton père vers la terre que Je te montrerai ».

Avram, Saraï et leur neveu Loth se rendent en Canaan où Avram diffuse le message divin.

Une famine pousse Avram à se rendre en Egypte où Saraï est sauvée des assauts du Pharaon. Ils repartent riches en Canaan.

Avram délivre son neveu Loth d'ennemis qui l'ont fait prisonnier.

Dieu scelle une alliance avec Avram et lui fait savoir qu'un exil et une persécution les atteindront mais que la Terre Sainte leur est attribuée en héritage éternel. Avram, sans enfant, épouse la servante Hagar qui met au monde un fils : Ichmaël. Avram a alors quatre-vingt-six ans.

Treize ans plus tard, Dieu change le nom d'Avram en Avraham et de Saraï en Sarah et leur promet un fils.

Avraham reçoit le commandement de se circoncire ainsi que ses descendants. Il s'exécute immédiatement.

A donner et donné

Dieu dit à Avraham : « ...cette terre entière que tu vois, Je te la donnerai à toi et à tes descendants, à tout jamais... Lève-toi et parcours la terre dans sa longueur et dans sa largeur, car Je te la donnerai... » (Beréchit 13 : 14-17)

En ce jour, Dieu établit une alliance avec Avraham en ces termes : « A tes descendants, J'ai donné cette terre... » (Beréchit 15 : 18)

Dans le treizième chapitre de Beréchit, nous lisons la promesse de Dieu faite à Avraham de lui donner la Terre Sainte, à lui et à ses descendants, en héritage éternel. Deux chapitres plus loin, Dieu passe du futur au passé. « Je donnerai » devient « J'ai donné » ; la promesse devient une réalité.

Que s'est-il passé dans ce court laps de temps pour faire de la Terre d'Israël la propriété du Peuple juif ? Nos Sages soulignent que Dieu ordonna à Avraham de parcourir la terre dans sa longueur et dans sa largeur. En traversant la terre, Avraham prit conscience de la promesse Divine et en assumait la propriété.

Suite en page 2

Edito

De l'audace !

Tout début d'année soulève comme un vent nouveau. Il y a alors un véritable départ vers une terre à découvrir, une avancée vers un inconnu prometteur de merveilles. Quelle que soit la grandeur des expériences vécues jusque-là, quels que soient les acquis de la période traversée, ce nouveau départ est essentiel. Il revient à donner à la vie des couleurs toujours plus vives et plus fortes. Il est vrai que nous sommes entrés dans une période climatiquement sans doute plus froide et l'habitude conduit chacun à se dire que cela ne va pas s'améliorer. Mais c'est d'un autre soleil qu'il est question à présent, de celui qui se lève dans le cœur si on veut bien le laisser répandre en nous sa lumière. Nous l'avons senti naître pendant les fêtes, l'enjeu est à présent d'en garder et développer la puissance. Toutefois, si on en restait là, cela ne pourrait être suffisant. Etre statique en croyant que tout sera ainsi immuable est toujours une erreur. La vie est un changement constant, une recreation incessante, c'est aussi cela que nous devons porter. De même que le premier de nos ancêtres, Abraham, quitta sa terre à l'appel de Dieu et le fit sans même se retourner, sans connaître l'avenir ni la réalité de ce qu'il trouverait au bout de son voyage, ainsi nous laissons en arrière ce qui pourrait limiter notre vision. Nous n'avons plus qu'un mot d'ordre : avancer. C'est dans cette forme d'audace que tient le secret de la vie ; nous sommes les mêmes justement parce que nous changeons. De tels principes ainsi posés doivent conduire à l'action sous peine de rester lettre morte. Du reste, c'est de cette façon que s'exprime le génie du judaïsme qui connaît l'importance du rite et sait lier les idées aux actes concrets, seuls capables de changer réellement le monde. Nos actes doivent s'inscrire dans cette perspective. En cette nouvelle année, cessons de rêver d'un monde meilleur ou d'invoquer la venue d'un avenir radieux. Il nous appartient de le construire aujourd'hui. Par ce que nous sommes, ce que nous vivons, ce que nous disons et a fortiori ce que nous faisons, à présent tout est possible.

par Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT LE'H LE'HA

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 02
Sortie : 18h 09

Bordeaux 17.24
Grenoble 16.58
Lille 16.54
Lyon 17.00

Marseille 17.03
Montpellier 17.09
Nancy 16.47
Nantes 17.22

Nice 16.55
Rouen 17.05
Strasbourg 16.41
Toulouse 17.18

A partir du dimanche 3 novembre 2019 Pose des Téléphones : 6h 36 Heure limite du Chema : 10h 07 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du lundi 11 au mardi 12 nov. 2019

A cette époque, « le Cananéen dominait le pays » et Avraham et sa famille ne constituaient qu'une minorité négligeable sous des maîtres établis. Cependant, D.ieu dota Avraham de la force d'affirmer son droit sur la terre et d'en prendre possession. C'est ici que réside une leçon pour toutes les générations de Juifs. Bien que nous nous trouvions dans une situation d'exil, sous l'hégémonie de nations bien plus puissantes que nous, cela ne doit en rien affecter notre possession de la Terre Sainte. La Terre d'Israël est nôtre, par décret Divin. Il ne nous est nécessaire que de réclamer notre héritage. Il ne nous faut que traverser la terre, nous y établir, dans sa longueur et dans sa largeur, pour qu'elle nous appartienne sans équivoque et éternellement.

Le Rèch immuable

D.ieu parla à Avram en ces termes : « ...Tu ne seras plus appelé Avram. Ton nom sera Avraham, car Je t'ai établi comme père d'une multitude nations. » (Beréchit 17 :3-5) Pourtant la lettre Rèch de Avram reste

en place. (Rachi, ad loc.) Le changement du nom d'Avram en Avraham, qui se produisit en conjonction avec sa circoncision et l'alliance qu'il établit avec D.ieu, marque un point tournant dans sa vie. Jusqu'alors, l'élan qui donnait une impulsion à la vie d'Avraham était sa relation avec D.ieu. A partir de cet événement, il allait être mû par son rôle en tant que dirigeant des peuples, en tant que maître de la vérité Divine face à des multitudes qui en étaient totalement inconscientes. C'est ainsi que la lettre Hé fut ajoutée à son nom. Avram constitue l'acrostiche de *Av Ram* qui signifie : « père exalté ». Avraham implique *Av Hamon Goyim* : « père d'une multitude de nations ». Bien souvent, les maîtres et les dirigeants ont tendance à diluer leur message et à n'en transmettre que les grandes lignes. Ils raisonnent en se disant qu'en ce qui les concerne personnellement, il faut approfondir les vérités les plus sublimes et adhérer aux valeurs les plus élevées. Mais il est irréaliste d'attendre la même

chose des autres. Comment comparer la capacité spirituelle de ceux qui mènent une vie ordinaire, matérialiste à celle de ceux qui ont passé leur vie dans la quête de la Divinité ? Si l'on s'adresse à eux en traitant de tels sujets ou qu'on leur fasse de telles demandes, ils considéreront que l'on a perdu tout contact avec la réalité. Et ce rapprochement avec la « multitude » risque même, pensent-ils, d'affecter leur propre spiritualité et leur piété. C'est ici que se fait entendre la leçon du Rèch immuable dans le nom d'Avraham. D.ieu ajouta un Hé, donnant ainsi à Avraham le rôle de chef pour le Hamon (« multitudes »). Mais Il conserva le Rèch de « exalté ». Car la véritable preuve qu'un homme est bien un maître se révèle lorsqu'il est celui qui peut insuffler les vérités les plus sublimes dans le cœur le plus matérialiste. Avraham était un tel maître et un tel dirigeant et c'est cette qualité qu'il nous a transmise dans notre rôle de « luminaire pour les nations ».

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 3 NOVEMBRE – 5 'HECHVAN

Mitsva négative n° 348: Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

Mitsva négative n° 349: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

Mitsva négative n° 350: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

Mitsva négative n° 351: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

• LUNDI 4 NOVEMBRE – 6 'HECHVAN

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins. Cette interdiction est valable tant que cette femme ne s'est pas trempée au Mikvé.

• MARDI 5 NOVEMBRE – 7 'HECHVAN

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter les Egyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélite.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

• MERCREDI 6 NOVEMBRE – 8 'HECHVAN

Mitsva négative n° 161: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'épouser une femme veuve.

Mitsva négative n° 162: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'avoir des rapports avec une veuve même sans l'épouser.

Mitsva positive n° 38: Il s'agit du commandement incombant au

Grand Prêtre d'épouser une vierge, ainsi qu'Il a dit, qu'Il en soit glorifié: "Il devra épouser une femme qui soit vierge".

Mitsva négative n° 160: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme divorcée. Elle est formulée ainsi dans la Torah: "Une femme répudiée par son mari, ils ne l'épouseront point".

Mitsva négative n° 158: C'est l'interdiction faite à un prêtre d'épouser une "Zona". Elle est tirée du verset suivant: "Une prostituée (en hébreu: Zona) ou une déshonorée (Halala), ils ne l'épouseront point".

Mitsva négative n° 159: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme "déshonorée" (Halala), car il est dit: "Une femme prostituée ou déshonorée, ils ne l'épouseront point".

• JEUDI 7 NOVEMBRE – 9 'HECHVAN

Mitsva négative n° 353: C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes même si nous n'allons pas jusque-là.

Mitsva positive n° 149: Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier, soit des bêtes qui ruminent et ont le sabot fendu, ce qui les rend aptes à la consommation.

• VENDREDI 8 NOVEMBRE – 10 'HECHVAN

Mitsva positive n° 150: Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les oiseaux, dont seuls certains sont autorisés à la consommation

Mitsva positive n° 151: Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les sauterelles.

Mitsva positive n° 152: Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté des poissons.

Mitsva négative n° 172: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer une bête impure, domestique ou sauvage.

Mitsva négative n° 174: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un oiseau impur.

• SAMEDI 9 NOVEMBRE – 11 'HECHVAN

Mitsva négative n° 173: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des poissons impurs (non cachers).

Mitsva négative n° 175: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des insectes ailés.

Mitsva négative n° 176: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer ce qui rampe sur le sol.

Mitsva négative n° 177: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des petits animaux rampants qui se développent dans des substances organiques en décomposition.

Mitsva négative n° 178: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des êtres qui se développent dans les graines et dans les fruits.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

MON FILS CHÉRI

Avec d'autres jeunes gens, j'étais venu d'Israël pour étudier à New York, plus précisément à la Yechiva du 770 Eastern Parkway de Brooklyn, près du Rabbi.

A cette époque, en 1987, le mouvement Loubavitch avait déjà connu un très grand développement. Des milliers de Juifs affluaient du monde entier pour s'entretenir avec le Rabbi et profiter de ses conseils dans tous les domaines.

J'étais jeune, je me sentais un peu perdu et j'avais du mal à imaginer que le Rabbi pouvait reconnaître tous les gens qui défilaient devant lui quand il distribuait des dollars ou du vin de bénédiction. Les anciens 'Hassidim s'efforçaient de nous persuader que le Rabbi connaissait chacun ; ils nous racontaient leurs expériences personnelles, quand le Rabbi les recevait longtemps en entrevue privée et s'intéressait à toutes leurs activités, leurs familles, leurs soucis... Cela nous semblait si lointain ! Comment le Rabbi pouvait-il maintenant se projeter dans chacun de ses 'Hassidim ? Surtout les plus jeunes ?

Vingt-quatre ans plus tard : j'étais marié, nous avons fondé une belle famille, je m'occupais d'institutions scolaires Loubavitch en Israël et je devais prendre des décisions lourdes de

conséquences. Je me rendis à New York, au Ohel, là où repose le Rabbi dans le cimetière Montefiore dans le Queens. J'écrivis une lettre comme le demande la tradition, en énumérant les différentes options qui s'offraient à moi. J'étais si stressé devant l'ampleur des options possibles que, contrairement à mon habitude, j'ajoutai une ligne à la fin de la lettre que j'allais déposer au Ohel : « Je voudrais tant recevoir un signe du Rabbi confirmant que, quelle que soit la décision que je prendrai, le Rabbi sera avec moi ! ».

Le cœur un peu plus léger mais néanmoins toujours soucieux, je me rendis à Brooklyn, au 770 pour la prière de Min'ha. Dans la petite synagogue, je rencontrai Rav 'Haïm Chaoul Brook : « Je suis si heureux de te voir, s'exclama-t-il ! Je t'ai cherché partout ! Donne-moi ton adresse mail, j'ai quelque chose d'important pour toi ! ».

Il faut savoir que Rav 'Haïm Chaoul est le directeur du Comité pour la publication des écrits du Rabbi. Il est constamment à la recherche de manuscrits originaux du Rabbi, de notes et de discours qui n'ont pas encore été publiés.

Il y a quelques années, Rav 'Haïm Chaoul avait décidé de passer au peigne fin la bibliothèque du Rabbi, espérant trouver des papiers entre les pages, des notes que le Rabbi aurait glissées pour les éditer plus tard et qui, pour une raison ou pour une autre, auraient été oubliées. Effectivement, entre les étagères et entre les livres, il trouva de nombreux discours du Rabbi qui n'avaient pas encore été exploités à leur juste valeur, des trésors de 'Hassidout à l'état pur. En plus des papiers, Rav 'Haïm Chaoul trouva aussi d'autres objets.

Quand j'ouvris ma boîte mail ce soir-là... C'était une photo, une photo de moi enfant d'une dizaine d'années, étudiant avec concentration à l'école à Loud. Mon père avait envoyé cette photo au Rabbi en 1980 et avait écrit au-dessus de la photo mon nom : « Zeev Kaplan ». Le Rabbi avait ajouté de sa main en hébreu : « Loud Tévet 5740 ».

Dans son mail, Rav 'Haïm Chaoul faisait

remarquer que la photo était légèrement déchirée – ce qui signifiait que le Rabbi avait emporté cette photo quand lui-même allait se recueillir sur la tombe de son beau-père, le Rabbi précédent. Puis il l'avait rapportée et l'avait placée dans sa bibliothèque.

Je tremblai en réalisant que, plus de trente ans auparavant, avant même que je ne soupçonne l'existence de cette photo (souvenez-vous qu'à l'époque, on ne prenait pas des clichés aussi facilement que maintenant...), le Rabbi avait emporté cette photo au Ohel et l'avait gardée, comme un père conserve précieusement les photos de ses enfants.

Et aujourd'hui, le jour où j'avais demandé au Rabbi un signe comme quoi il approuvait mes décisions, je rencontrai justement Rav 'Haïm Chaoul avec sa trouvaille extraordinaire ! Tant d'années plus tard, j'avais enfin la réponse à ma question : oui le Rabbi connaissait chacun et se souciait de chacun comme un père s'intéresse à ses enfants et les bénit à chaque instant. Pour moi, c'était comme si le Rabbi murmurait à mon oreille : « Tu es mon 'Hassid et je m'occupe de toi, je t'accompagne, aujourd'hui et toujours ! ».

Rav Zeev Kaplan

Na'halat Har 'Habad –

A Chassidisher Derher

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LA LUMIÈRE ET LE RÉCEPTACLE

L'enseignement du Baal Chem Tov est la sagesse Divine qu'il a révélée et transmise en héritage à chaque Juif. C'est pourquoi il a un lien étroit avec la venue de Machia'h.

Machia'h est une « lumière essentielle » ; l'enseignement du Baal Chem Tov – la 'Hassidout – est le réceptacle de cette lumière immense.

(D'après Likoutei Dibourim vol. 2 p. 572)

H.N.

*Le Beth Loubavitch
adresse un chaleureux*

Mazal Tov

à M. et Mme Mendel Lubecki

à l'occasion de la

Bar Mitsva

de leur petit-fils

'Haïm Chimone

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELQUES LOIS ET COUTUMES LIÉES À LA BRIT MILA (CIRCONCISION)

- Le père a l'obligation de circoncire son fils à l'âge de huit jours. S'il ne sait pas comment procéder, il nomme un Mohel compétent comme son Chalia'h (émissaire).
- On ne retarde pas la circoncision si l'enfant est en bonne santé.
- La circoncision s'effectue le jour et non la nuit. Si possible, on y procédera tôt le matin car « ceux qui aiment les Mitsvot s'empressent de les accomplir ». Cependant, s'il n'est pas possible de réunir la famille et les invités très tôt, on pourra procéder à la Brit Mila tant qu'il fait jour.
- Un garçon qui naît un Chabbat de façon naturelle (et non par césarienne) sera circoncis le Chabbat suivant ; on aura pris soin de préparer tout ce qui est nécessaire à la circoncision (instruments, pansements...) avant Chabbat à l'endroit où elle aura lieu puisqu'on ne peut transporter pendant le Chabbat.
- En cas de naissance de jumeaux, si l'un est plus faible que l'autre, on procédera d'abord à la Brit Mila de celui qui est en bonne santé et, éventuellement quelques jours plus tard, de celui qui était trop faible.
- Le père de l'enfant est appelé à la Torah le Chabbat précédant la circoncision.
- La nuit précédant la Brit Mila, on a la coutume d'amener auprès du bébé des enfants qui réciteront le Chema Israël et d'autres versets pour augmenter la protection. La coutume est que le père du nouveau-né reste réveillé cette nuit-là pour étudier certains passages du Zohar.
- Tout Juif qui n'a pas été circoncis au huitième jour a le devoir de se faire circoncire à sa majorité et de ne pas retarder l'accomplissement de cette Mitsva.

F.L. (d'après Chéva'h Habrit - Rav Shmuel Hurwitz)

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde - 92300 Levallois

01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

franprix

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul
75019 Paris

Un large choix de produits
cacher, boutargue...

Baisse des prix !!

Livraison à domicile :

01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille
chaleureusement

LAMYCONFORT
LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.
 Fermé le Samedi
pétite fusée

01.47.00.73.55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr



A l'occasion du Yortsait de

Mme Bassie Azimov ע"ה

nous vous invitons à participer au cours qu'elle a instauré
et auquel elle tenait tant

Mardi 12 novembre 2019 à 20h 30

à **Beth Haya Mouchka** (3^e étage)
49/51 rue Petit - 75009 Paris (M° Ourcq)

Thème : **Une maison hassidique**

Si'ha de **Mme Hanna Gershovitz**

Intervention de **Mme Esther Matusof**
(Chlou'ha du Rabbi à Toulouse)

Public féminin - Vidéo - Buffet - Goral - Entrée libre

ESHELGLATT

GLATT CACHER LAMEHADRINE

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

55 rue Petit - 75019 Paris

01 42 45 36 47



Maintien & Aide
à domicile

- Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00